



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

ÉDUCATION NATIONALE

Inspection de
l'éducation nationale

Circonscription de Marvejols

Maison des services publics
6, Rue Victor Cordesse
48100 Marvejols

Téléphone
04 66 32 68 09
Télécopie
04 66 32 77 52
ien.marvejols@ac-montpellier.fr

Affaire suivie par
IEN

Téléphone
04 66 32 68 09
Télécopie
04 66 32 77 52
Courriel
ien.marvejols
@ac-montpellier.fr

Marvejols, le 8 septembre 2011

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
Circonscription de Marvejols

A

Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs

Objet : Organisation des élections professionnelles 2011

Référence: lettre de Monsieur le Ministre Luc CHATEL

PJ : diaporama et document PDF

Les élections professionnelles se dérouleront du 13 au 20 octobre. Vous trouverez ci-joint le courrier de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative vous précisant les modalités de ce vote par la voie électronique exclusivement.

Le vote par la voie manuelle ou par correspondance est totalement exclu, sauf cas particulier (les nouveaux entrants dans le département par exemple).

Le vote par internet est sécurisé, il vous faut un identifiant de vote, (votre NUMEN et un mot de passe)

- Vous allez recevoir en main propre votre notice de vote (identifiant + numen) sur votre lieu de travail entre le 22 et le 28 septembre
- Vous obtiendrez votre mot de passe en vous connectant à la page « education.gouv.fr/electionspro2011 »
- du 13 octobre à 10h au 20 octobre à 17h (heures de Paris), vous pourrez voter à domicile ou sur votre lieu de travail
- depuis « education.gouv.fr/electionspro2011 », connectez-vous à la plate-forme de vote muni de votre notice de vote (identifiant + numen) et de votre mot de passe

Les dates importantes de la période de vote :

13 octobre à 10 h, heure de Paris : ouverture des scrutins

Accès ouvert à la plate-forme de vote à partir de « education.gouv.fr/electionspro2011 »

14, 18 et 20 octobre, mise à disposition des kiosques de vote sur vos lieux de travail (coin discret dans une salle de classe avec un ordinateur et une connection internet)

20 octobre à 17h, heure de Paris : Clôture des scrutins

Vous veillerez à suivre les consignes données dans le diaporama du ministère que vous présenterez aux enseignants de votre école. Le document PDF « checklist » vous est destiné uniquement.

Vous apporterez une attention particulière à la mise en place du « kiosque » de vote de manière à respecter la confidentialité de chaque votant.

Je vous rappelle que l'équipe de circonscription est à votre disposition pour apporter toute l'aide utile à l'organisation de ces élections professionnelles.

L'Inspecteur de l'Education nationale

Eric CIABRINI

Document référent

Courrier de Monsieur le Ministre Luc CHATEL

Madame, Monsieur,

En ce début d'année scolaire, je souhaite attirer votre attention sur un événement important pour tous les personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Du 13 au 20 octobre 2011, vous allez élire vos représentants aux différentes instances de consultation, nationales et locales, au sein desquelles se déroule le dialogue social.

Je vous invite à participer à ce rendez-vous social majeur qui, cette année, revêt des aspects inédits issus de la loi de rénovation du dialogue social : tous les renouvellements des instances concernées auront lieu en même temps ; vous élirez directement vos représentants aux comités techniques ; enfin **vous voterez par voie électronique par internet**.

Cette loi instaure l'élection directe de vos représentants aux comités techniques afin de renforcer la démocratie de proximité et la légitimité de ces instances. Elle élargit le champ de consultation de ces comités à tous les sujets de votre vie professionnelle : organisation des services, politique des effectifs, des emplois et des compétences, conditions de travail, hygiène et sécurité.

Vous serez également appelés à choisir vos représentants au sein des commissions administratives paritaires nationales, académiques et départementales ou des commissions consultatives paritaires en fonction de votre statut. Ces instances sont le lieu de consultation pour toute question concernant la carrière des personnels.

Désormais vous voterez uniquement par internet.

Notre ministère a choisi cette nouvelle modalité de vote qui s'inscrit dans une démarche de modernisation et de développement durable. Nous pourrions ainsi organiser la tenue de 700 scrutins simultanés et la participation de près d'un million d'électeurs.

Le dépouillement et la proclamation des résultats en seront simplifiés.

Vous-même, électeurs, y gagnez en souplesse et disponibilité, puisque **vous pourrez voter à tout moment, du 13 au 20 octobre 2011, depuis un ordinateur connecté à internet.**

Pour plus d'informations, je vous invite à vous rendre sur la page du site internet du ministère dédiée à ces élections : **www.education.gouv.fr/electionspro2011**

Les conditions sont réunies pour que fonctionne notre démocratie sociale. Vous avez toujours activement participé à ce temps fort de notre institution : je suis certain que cette année encore, vous y contribuerez en très grand nombre.

En votant nombreux, vous conforterez l'importance de la qualité du dialogue social et le rôle des différents partenaires.

C'est la concertation qui a permis des avancées dans la gestion des ressources humaines des enseignants comme des personnels de direction, des administratifs et de l'encadrement. C'est grâce à une concertation permanente que le processus électoral lui-même se construit. Après le 20 octobre, il nous faudra mettre en œuvre un nouvel état d'esprit, un dialogue social renouvelé, voulu par la loi, qui donnera à la négociation une place importante : un enjeu qui sera le meilleur garant de l'avenir et des progrès de notre service public d'éducation.

Luc Chatel